Des Hongrois étudient notre système juridique

L'avocat hongrois Lipót Höltzl ne se faisait pas d'illusions sur le Canada lorsqu'il y est arrivé en septembre en compagnie de 12 autres jeunes avocats hongrois. Il avait déjà effectué deux séjours dans notre pays, dont un d'une semaine, il y avait un peu plus d'un an, à titre de membre d'une délégation de juristes hongrois dirigée par le secrétaire d'État à la Justice.

Pour la plupart des autres membres du groupe, il s'agissait de leur premier contact avec un pays et un système juridique dontils espéraient retirer une expérience et des idées qu'ils pourraient mettre en pratique une fois de retour chez eux.

M. Höltzl, est haut fonction naire au ministère hongrois de la Justice. Avec 12 autres juristes, il a passé trois mois au Canada dans le cadre du Programme d'échanges juridiques Canada-Europe de l'Est parrainé par l'Association du barreau canadien (ABC) et financé partiellement par le Groupe de travail d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est.

En annonçant la mise sur pied de ce programme, M. John Jennings, alors président de l'ABC, a expliqué qu'il allait permettre à des étudiants en droit et à de jeunes avocats dotés d'un excellent dossier scolaire de faire des stages au Canada.

«Le programme complète les réformes politiques et sociales qui ont balayé l'Europe de l'Est. Il faut sans délai établir des infrastructures appropriées qui permettront aux pays de cette région de percer le marché international», a dit M. Jennings.

M. Höltzl a renchéri sur ces paroles. «Notre pays au complet est en période de transition. Nous passons d'un système unipartite à un système multipartite ainsi qu'à une économie de marché. Il s'agit d'une excellente occasion pour les avocats de créer un nouveau climat», a-t-il dit.



L'avocat hongrois M. Lipót Höltzl (au centre), en compagnie de M^{me} Anne-Marie Trahan, sous-ministre déléguée de la Justice, à la réunion du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada.

«La liberté de la presse, les droits de la personne et les droits des minorités sont autant de questions qui doivent faire l'objet de lois. Nous nous penchons sur ces dossiers et sur la nouvelle

«La liberté de la presse, les droits de la personne et les droits des minorités sont

autant de questions qui doivent faire

l'objet de lois.»

Lipót Höltzl

constitution», a indiqué M. Höltzl, seul membre du groupe qui travaille pour le gouvernement.

Pendant son séjour au ministère de la Justice, M. Höltzl a travaillé dans les domaines des poursuites criminelles, du